



## **AVIS PUBLIC**

### **CONSULTATION ÉCRITE D'UNE DURÉE DE 15 JOURS**

Aux personnes intéressées par le **RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-L-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER.**

*AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :*

- 1 — Lors de la séance ordinaire tenue à huis clos le 12 avril 2021, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 dans le contexte de la pandémie COVID-19, le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001, du règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la Ville de Chandler ».
- 2 — Le projet de Règlement omnibus apporte certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville.
- 3 — Tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la Ville procédera à une **consultation écrite** en remplacement de la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 3 — Le projet de règlement omnibus numéro 2017-Z-001-03 peut être consulté sur le site Web de la Ville de Chandler à l'adresse [www.villedechandler.com](http://www.villedechandler.com) à la section « Avis public ».
- 4 — Le projet de règlement numéro 2017-Z-001-03 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 5 — Le projet de règlement portant le numéro 2017-Z-001-03 concerne l'ensemble du territoire de la ville de Chandler.
- 6 — Toute personne intéressée peut transmettre des **commentaires écrits, jusqu'au 29 avril 2021**, par courriel, à l'adresse [hdvchan@villechandler.com](mailto:hdvchan@villechandler.com) ou par courrier au greffier, à l'adresse : 35, Commerciale Ouest, Chandler (Québec), G0C 1K0. Par ailleurs, toute personne qui aurait des questions quant au contenu de ce règlement et sa portée pourra les adresser soit par courriel (à l'adresse précédemment indiquée) ou par téléphone en communiquant avec le greffier au numéro 418-689-2221.
- 7 — Les commentaires reçus suite à la consultation écrite seront soumis au conseil pour considération. Le conseil pourra tenir compte des commentaires pour l'adoption du second projet de règlement (qui pourra être adopté avec ou sans changement ». Cette adoption se fera lors d'une séance du conseil tenue ultérieurement.

Donné à Chandler, ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2021

Roch Giroux  
Directeur général et greffier